

UNSS
2021

N° 16 - Fiche Sport

**Canoë Kayak
Kayak Polo**

3 juillet 2020

Dispositions spécifiques



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

FFCK

Alexandre PONS
Kevin DELMOULY
XXXXXXXXXXXX

UNSS

Ophélie DELAPLACE
Christophe DESPRES
Patrice FISCHER

Responsable Communication

Emmanuel SALZE
Patrice BELAT

Kayak Polo
Kayak Polo

Délégué technique UNSS

XXX

Responsable Formation

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Dispositions particulières Canoë-Kayak Excellence

Pôle France tout ce qui est en **ROUGE**

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Canoë-Kayak

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS ÉLÈVES DE SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 compétiteurs dans 1 championnat B, M, C (avec 1 C maximum) Mixité obligatoire	4 compétiteurs dans 1 championnat M, C, J, S (avec 1 S maximum) Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certification académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach- Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - slalom géant (eau vive) <ul style="list-style-type: none"> - doublettes - portes en bonus - boarder cross (eau vive) <ul style="list-style-type: none"> - tour de brassage, finales - relais/vitesse (eau calme) <ul style="list-style-type: none"> - tour de brassage, finales 	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris Excellence)	40 maximum (y compris Excellence)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées professionnels

Championnats de France UNSS Excellence Canoë - Kayak

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS ÉLÈVES DE SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 compétiteurs dans 1 championnat B, M, C (avec 1 C maximum) Mixité obligatoire	4 compétiteurs dans 1 championnat M, C, J, S (avec 1 S maximum) Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certification académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - slalom géant (eau vive) - doublettes - portes en bonus - boarder cross (eau vive) <ul style="list-style-type: none"> - tour de brassage, finales - relais/vitesse (eau calme) <ul style="list-style-type: none"> - tour de brassage, finales 	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris Excellence)	40 maximum (y compris Excellence)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Excellence collèges	Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Championnats de France UNSS *Sport Partagé* Canoë-Kayak

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	<p>Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets</p> <p>Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe</p> <p>Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1</p>	<p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors</p>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>2 compétiteurs</p> <p>1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3 ou C4) associé à 1 élève valide</p> <p>Mixité : facultative</p>	
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre certifié académique</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur</p>	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	<p>1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe</p> <p>En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France</p>	
TENUE DE COMPÉTITION	<p>Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition).</p> <p>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</p> <p>Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Toutes les AS qui auront justifiées d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique seront prioritaires dans leur qualification au championnat de France.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Toutes les AS qui auront justifiées d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique seront prioritaires dans leur qualification au championnat de France.</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<p>8</p>	
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion de France sport partagé Canoë Kayak collèges</p>	<p>Champion de France sport partagé Canoë Kayak lycées</p>

Championnats de France UNSS Excellence Kayak - Polo

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 concurrents B, M, 1 C maximum Mixité obligatoire 2 filles obligatoires, dont une sur le terrain	6 concurrents Composition libre M, C, J S1 (1 S1 maximum) Mixité possible
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, matches de classement, finale	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	Académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	15 équipes issues des championnats d'académie + 1 équipe de l'académie du Champion 2019 16 maximum	15 équipes issues des championnats d'académie + 1 équipe de l'académie du Champion 2019 16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges	Champion de France UNSS lycées

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR :

- 21 avril 2021 pour les collèges et les lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles

En cours d'élaboration.

Innovation

Planète Kayak

<https://www.ffck.org/pratiquer/scolaires/planete-kayak/>



Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 3 premiers en 2019 et 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement en non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

Annexe 2

**Associations Sportives étant classées dans les 5 premiers en 2020 des
Championnats de France Excellence
Excellence en Canoë-Kayak
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de
France UNSS par Équipes d'Établissement**

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2020 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5 – Règles Canoë-Kayak



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport.

<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>,

la CMN propose les éléments suivants pour la compensation des équipes de sport partagé.

Annexe 6 – Règles minimales pour les championnats d'académie



Le championnat d'académie doit comporter au minimum deux des trois épreuves de la formule des championnats de France.

Le règlement peut être adapté pour faciliter l'organisation des championnats d'académie.